

Achat sur internet et contrefaçon

A

ujourd'hui acheter nos biens et services sur internet est devenu très courant. Adieu les horaires des boutiques à respecter et surtout plus de file d'attente. Depuis son salon, l'internaute passe commande à n'importe quelle heure après avoir facilement comparé entre les différents sites marchands.

Mais face à ce moyen de consommer aussi souple, le bon sens doit rester de mise.

Sur internet on accède facilement à des publicités apparemment très alléchantes, en effet que penser de propositions telles que :

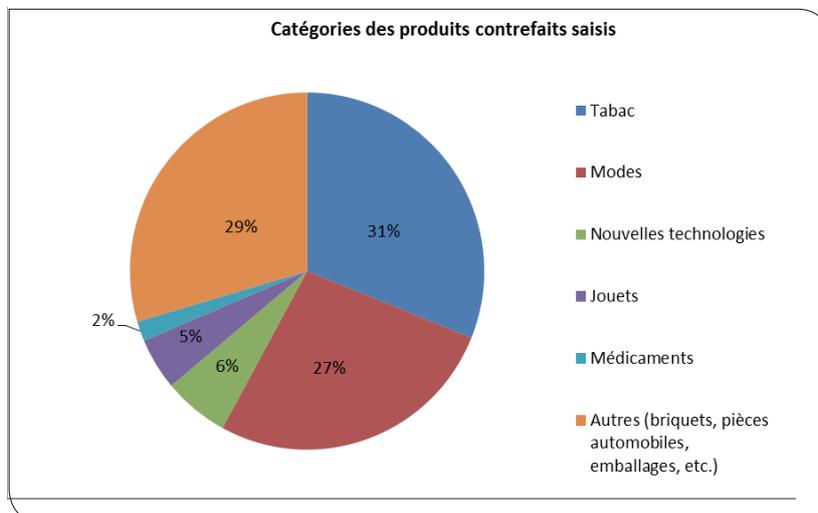
- un sac de grande marque dix fois moins cher qu'en France,
- ce médicament d'ordinaire si compliqué à se procurer.

Méfiance, il s'agit probablement de contrefaçon !

Le marché de la contrefaçon

En 2012, la contrefaçon c'est :

- Un marché mondial estimé à 200 milliards d'euros
- 90 000 infractions relevées au niveau UE (43 000 en 2009) représentant 40 millions d'articles saisis pour une valeur marchande de 900 millions d'euros



Des risques réels pour le consommateur

La contrefaçon affecte de manière négative l'ensemble des acteurs et en tout premier lieu le consommateur. Il n'est en effet assuré ni de la qualité du bien qu'il achète, ni de sa propre sécurité.



La contrefaçon touche tous les secteurs, tous les produits. Par exemple, le jouet contrefait de votre enfant va s'enflammer en quelques secondes alors que la combustion de son original se serait arrêtée quasi instantanément, ou ce même jouet contient des produits chimiques interdits ou en quantités bien plus importantes que celles autorisées. La douane française l'a encore démontré en décembre 2013 en détruisant des jouets contrefaits présentant 320 fois la dose limite de produits chimiques.

De même les médicaments ne sont pas épargnés et leur contrefaçon croît chaque année. L'antibiotique acheté sur la toile pour un tiers de son prix officiel n'aura pas de principe actif donc ne vous soignera pas et le vaccin contrefait ne vous protégera pas. Au contraire, en les consommant, vous ingérez des substances non contrôlées voire inconnues et potentiellement dangereuses pour la santé. Le ministère de la santé a d'ailleurs lancé une campagne en septembre 2013 pour sensibiliser sur ces risques, suite à l'ouverture des pharmacies en ligne, et ne pas tomber dans le piège de faux sites.

En plus des risques sur la santé, la contrefaçon est lourdement punie par la loi. Pour les vendeurs, les peines peuvent aller jusqu'à 5 ans de prison et 500 000€ d'amende tandis que les consommateurs pris avec des biens contrefaits se les verront confisquer et pourront même se voir appliquer une amende douanière proportionnelle au prix de l'original (plusieurs fois son montant).

Des conseils pour éviter les biens contrefaits

Sachez que certains produits sont interdits de vente en France comme les stupéfiants et psychotropes ou les animaux et végétaux menacés d'extinction.

En dehors de ces produits très particuliers et facilement reconnaissables, voici quelques conseils pour éviter d'acheter des contrefaçons et de vous mettre en danger :

- Faire attention aux offres trop alléchantes par rapport aux prix « magasin »
- Se méfier des sites d'enchères
- Vérifier la légalité/le sérieux du site en lisant la page d'information dédiée et en se renseignant sur sa situation économique (société.com)
- Localiser géographiquement le vendeur
- Vérifier le nombre d'articles à dispositions (une grande quantité peut être signe de fraude)

Enfin, comme le rappelle le service des douanes, en cas de doute, il est possible de contacter la société qui fabrique le bien pour dissiper les doutes.

La contrefaçon ne se limite toutefois pas à la toile. Pour l'heure, les achats de contrefaçons se font toujours majoritairement auprès de vendeurs « physiques » : sur les marchés, sur votre lieu de vacances ou encore auprès des vendeurs à la sauvette.

Ce document n'est pas exhaustif, notamment compte tenu de la situation particulière de chacun. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à : CLCV, 59 boulevard Exelmans, 75016 Paris.